

octobre 2011

Une prévention efficace reste essentielle

Le cannabis est le stupéfiant le plus consommé dans notre pays et dans le monde. Comme nous l'avons relevé dans notre dernière lettre, on constate cependant une **progression des drogues synthétiques**, par exemple le «spice», qui a des effets ressemblants au cannabis et dont la composition change constamment.

La nouvelle **Loi sur les stupéfiants et les substances psychotropes (LStup)** et les trois ordonnances qui s'y rapportent sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2011. L'article 8-1 de la loi stipule que **«les stupéfiants ayant des effets de type cannabique» «ne peuvent être ni cultivés, ni importés, ni fabriqués ou mis dans le commerce»**. Ceux qui violent la loi sont punissables.

Une nette distinction est établie entre le chanvre utilisé dans l'industrie (cordes, textiles) et le secteur alimentaire (thé, huile) d'une part et le chanvre utilisé comme stupéfiant d'autre part. La teneur maximale en THC au moment de la récolte **est fixée maintenant à 1%** (jusqu'ici: 0,3%) Cette légère augmentation doit faciliter le travail de la police et des autorités car maintenant **toute plante contenant 1% ou plus de THC constitue un stupéfiant illégal** et peut être confisquée et détruite immédiatement.

Pour pouvoir encore mieux lutter contre la culture et la vente de cannabis, les cantons romands et le Tessin ont mis sur pied en 2010 un **Concordat latin sur la culture et le commerce du chanvre** qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Il stipule que **les personnes qui cultivent et font le commerce du chanvre** (même celui d'une teneur en THC inférieure à 1%) **doivent apporter aux autorités la preuve de la provenance des graines et des boutures, de leur nature et de l'usage auquel elles sont destinées.** Cette restriction aura certainement un **effet préventif supplémentaire et facilitera la poursuite des contrevenants et les sanctions pénales.**

Il faut lutter à tous les niveaux contre la **progression de la consommation de drogues chez les jeunes.** L'association *Jeunesse sans drogue* apporte son soutien à toutes les mesures qui vont dans ce sens.